

## AGENDA PERSONNALISÉ ■ INFOS PRATIQUES ■ HORAIRES

Document réalisé et diffusé en complément du magazine de l'information municipale à l'initiative du Conseil Consultatif. 2018

Désignation & Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche & Jours fériés
<b>Secrétariat de Mairie</b> 03 84 79 74 74	8h30 - 12h00 14h30 - 17h00	8h30 - 12h00 15h30 - 17h00	8h30 - 12h00 14h30 - 17h00	8h30 - 12h00 15h30 - 17h00	8h30 - 12h00 14h30 - 17h00	10h00 - 12h00 Fermé	Fermé
<b>Ouvertures :</b>	<b>Déchetterie de Tavaux : 03 84 82 56 19</b>						
<b>Première Période</b> 2/01 au 25/03 15/10 au 31/12	Fermé 14h00 - 16h45	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45	9h00 - 11h45 14h00 - 16h45	Fermé
<b>Deuxième Période</b> du 26/03 au 14/10	Fermé 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h45	Fermé
<b>Utilisation des appareils de bricolage, jardinage...</b>	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	8h30 - 12h00 14h00 - 19h00	10h00 - 12h00 17h00 - 19h00
	<b>Police Municipale : 06 88 38 21 15</b>						
<b>La Poste</b> 03 84 81 18 10	8h30 - 11h50 Fermé	8h30 - 11h50 Fermé	Fermé	8h30 - 11h50 Fermé	8h30 - 11h50 Fermé	8h15 - 9h45 Fermé	Fermé

# COMMUNIQUÉ...

## DU CONSEIL CONSULTATIF



◆ Une partie des membres du Conseil Consultatif lors de la réunion du 6 juin 2018 : Jean Gallon, Louis-Joseph Ménétrier, Magali Sauce (conseillère déléguée), Éric Grange, Guy Giraudo, Claudette Maillier (de gauche à droite sur la photo).

# DAMPARIS

## INITIATIVES ■ CADRE DE VIE

Flashinfo en complément du magazine de l'information municipale

### **Le Conseil Consultatif ! C'est quoi ? Pour qui, comment ? Propositions, réalisations, démarches...**

**Initié par la municipalité** sous le mandat précédent fin 2009, le Conseil Consultatif a été mis en place pour répondre à une attente et permettre à des personnes de Damparis de participer à la vie de la commune. Ses membres sont régulièrement invités aux séances du Conseil Municipal et aux différentes manifestations organisées par la municipalité. Composé de femmes et d'hommes tirés au sort parmi la liste électorale avec des critères d'âge, de sexe prédéfinis pour permettre une représentativité la plus équilibrée possible. Le Conseil Consultatif n'a pas de pouvoir de décision.

Les projets sont soumis à approbation du Conseil Municipal. Aucune limite de durée de mandat n'est fixée dès lors que l'on accepte de participer activement (Cf charte, renouvellement d'un tiers). Depuis sa création, quatre tirages au sort ont eu lieu à la demande des membres du Conseil Consultatif pour renforcer ou compléter l'équipe en place, suite à démissions, décès, déménagement, etc. Bien que souhaitant l'égalité de sièges femmes-hommes, le Conseil Consultatif est actuellement composé de quatorze membres (six femmes et huit hommes) dont une dizaine participent régulièrement aux réunions. Un élu municipal délégué à la vie associative, relais de la municipalité participe activement aux travaux du Conseil Consultatif (actuellement Magali Sauce) et est le lien privilégié avec les élu-e-s. Son implication est reconnue. Le Conseil Consultatif fonctionne suivant la volonté de ses membres. Il se réunit tous les mois et demi ou plus au gré des sujets ou projets en cours. Il est autonome dans son fonctionnement et son organisation. Pour chaque séance, un secrétaire est demandé et un compte rendu de réunion est réalisé. Celui-ci est diffusé à l'ensem-

ble de ses membres, ainsi qu'au Service communication de la ville pour information au C.M. Au préalable de chaque réunion un ordre du jour est établi sur base de décisions prises à la dernière réunion, des sujets en cours ou infos à communiquer. C'est souvent la même personne qui implicitement a le souci de gérer les réservations de salles, organisations des réunions, préparations des invitations. Membres du C.M. et toute personne qualifiée peuvent participer aux réunions du Conseil Consultatif au gré des sollicitations. Monsieur le Maire peut siéger d'office. Depuis 2012, le Conseil Consultatif s'est lancé dans le projet de création des quatre circuits de randonnée sur le territoire de Damparis. Ce dossier a entièrement été construit et géré par le Conseil Consultatif qui a fait appel suivant les besoins à divers intervenants (M. le Maire, M. Lorain, le PDIPR du Département, l'Office du tourisme du Grand Dole...). La finalisation du projet est en bonne voie et doit aboutir prochainement à la réalisation d'un document de présentation des circuits avec plan d'ensemble et détails des points d'intérêts. Les tracés sont repérés et la signalétique doit être assurée et renforcée par le Département. Enfin, il est également prévu que les détails plus historiques concernant les points particuliers des circuits soient collectés et insérés dans la rubrique patrimoine historique du site internet de la commune.

Parmi les autres réalisations du Conseil Consultatif : la création des Journées du patrimoine sur Damparis en 2013 (expo de cartes postales, et découverte des circuits et points particuliers du patrimoine à travers la pierre) ; en 2014 avec l'expo de photos anciennes et réalisation d'un parcours typique aux différentes essences d'arbres intra-muros sur Damparis avec le responsable de la serre municipale et du fleurissement ; et en 2016 avec les

visites de la carrière, exposition sur l'histoire de l'exploitation de la pierre de Damparis avec expo philatélique, cartes postales et matériels de carriers. Travail réalisé avec intervenants extérieurs. Implication importante de plusieurs membres du Conseil Consultatif. Le Conseil Consultatif force de réflexions et de propositions au service de la municipalité (aménagement de parking, projet de réalisation par une entreprise et pose de dix panneaux représentants une carte postale locale ancienne avec texte explicatif à des lieux remarquables des circuits ; espace Paul Éluard, Fitpark, dictionnaire des noms des rues, fiche infos pratiques...) a émis beaucoup d'idées dans différents domaines depuis sa création. Certaines ont été prises en compte et réalisées. En 2017 : suite à interrogations sur le rôle et l'organisation du Conseil Consultatif, ses membres ont décidé et rédigé une charte du Conseil Consultatif. Construite, débattue et validée par le C.C., elle a été soumise à validation du Conseil Municipal. Avec l'arrivée de nouveaux membres, de nouvelles idées apparaissent faisant évoluer les projets. Toutes les idées émises ont été passées en revue et des priorités ont été données pour leur réalisation. Celles qui ne dépendent pas du rôle du C.C. ont été transmises au Conseil Municipal. La réalisation d'un document d'enquête sous forme d'un questionnaire à l'intention des habitants pour connaître leurs besoins et attentes vient de se concrétiser. Ce document est soumis à votre réflexion (inséré dans le magazine municipal n° 123). Merci d'y apporter votre contribution. La participation de trois membres du C.C. et d'une conseillère municipale à la démarche de démocratie participative à Kingersheim devrait permettre d'acquiescer des outils pour améliorer la participation citoyenne à la vie de la commune en s'inspirant de cette réflexion.

Les membres du Conseil Consultatif.